

# Concours de dessin/peinture sur la Convention de l'ONU

La Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées – qui est actuellement en consultation et qui devrait être signée cette année – interdit toute forme de discrimination. La convention précise les droits des personnes mentalement handicapées pour leur assurer une place à part entière dans la société. Elle affirme par exemple leur droit à choisir leur forme d'habitat (où, avec qui, comment). Quant au chapitre sur l'éducation, il affirme leur droit à une formation intégrée, de qualité et gratuite.

**insieme** Suisse lance un concours de dessin pour donner formes et couleurs à la Convention de l'ONU. Nous vous prions de faire connaître cette annonce aux personnes concernées:

**insieme** Suisse lance un appel d'œuvres sur la question:

## «Comment j'aimerais vivre?»

(Mots-clés: Habitat, travail, amitié, liberté, loisirs)

### Conditions de participation

Toute personne avec déficience cognitive peut participer. La personne peut travailler seule (catégorie 1) ou en tandem composé d'une personne avec handicap et une personne sans handicap (catégorie 2). L'œuvre ne doit pas dépasser le format A3 et peut être composée en technique mixte (photos, peinture, collage, mots et autres matériaux).

Veillez inscrire le nom, l'âge et l'adresse au verso de l'œuvre. Le délai d'envoi est fixé au 1er septembre 2011. Les lauréats seront choisis par un jury. Des prix attractifs sont à gagner. De plus, les œuvres primées seront exposées à Berne le 3 décembre lors de la journée internationale des personnes handicapées et feront l'objet de diverses publications.

Veillez envoyer votre ou vos œuvre(s) d'ici au **1er septembre 2011** à l'adresse suivante:  
**insieme Suisse, dessins, Aarberggasse 33, CP 6819, 3001 Berne.**

Vous trouvez une version résumée de la convention sur [www.insiemeplus.ch/fr](http://www.insiemeplus.ch/fr)  
(>Mes droits > Droits internationaux).

